

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

Qualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

DE 1918 A 1928 La Reconstitution dans le Pas-de-Calais

Nous touchons à la fin, nous dit M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais

Le "REVEIL DU NORD" a exposé la situation du grand département qu'est le Nord après une interview particulièrement éloquentes sur l'état de la Reconstitution en général accordée à notre journal, par M. André Tardieu, Ministre des Travaux Publics.



M. Paul PEYTRAL, Préfet du Pas-de-Calais

pendant les quatre années de guerre et celle de l'œuvre accomplie depuis neuf ans pour la reconstruction des régions meurtries de l'Artois.

L'effroyable désastre

La zone des destructions, continue M. Peytral en feuilletant l'important ouvrage, s'étend sur la presque totalité des arrondissements d'Arras et de Béthune. Ces deux arrondissements, particulièrement prospères, ont payé de leur ruine, l'honneur d'avoir été le rempart du territoire français, acquérant ainsi un droit sacré aux lourds efforts que la Nation a consentis en retour pour leur renaissance.

Sur 211 communes de l'arrondissement d'Arras, 174 furent détruites ; vingt-six endommagées. Dans l'arrondissement de Béthune, sur 142 communes, la plupart très importantes, la population très dense, 59 furent rasées, 44 endommagées. Lens, Liévin, comptaient à elles seules plus de 50.000 habitants ; pas un pan de muraille qui soit resté debout, pas une cave qui n'ait été effondrée. Il n'y a pas, dans le reste du pays un pareil exemple de destruction totale.

L'œuvre accomplie M. Peytral poursuit : « Dès l'armistice, la population rentre : 34.000 baraquements sont édifiés en hâte ; on procède au nettoyage du terrain ; 75.000 tonnes de barbelés sont enlevés, 90 millions de mètres carrés de tranchées sont comblés, 91.000 tonnes de munitions sont détruites (au cours de ces travaux dangereux, le personnel artificier est gravement éprouvé ; 23 artificiers sont tués, 203 sont blessés).

Une droguiste septuagénaire a été assommée et étranglée à Lille

Le cadavre de la victime, une Dunkerquoise, a été trouvé gisant dans une mare de sang Son crime perpétré, l'assassin qui n'a pas été identifié et qu'on recherche a pris la fuite

La population lilloise a été mise en émoi hier matin, par la découverte d'un crime affreux qui avait été perpétré au cours de la nuit précédente.



La droguiste de la rue des Postes où se déroula le crime. — En médaillon : Mme veuve Jeanne THIRON, la victime.



Une brave commerçante du populaire quartier de Wazemmes, a été lâchement assommée et étranglée dans son domicile, par un bandit qui était venu la dévaliser.

Quelque déjà âgée, Mme Tyrou était encore alerte et habitait seule. Elle vaquait aux besoins de son ménage, faisait encore sa lessive elle-même et s'occupait de sa clientèle qui était exclusivement ouvrière.

La commerçante jouissait de l'estime générale, car elle était aimable avec tout le monde. Elle eut deux fils dont l'un, Georges, est décédé il y a juste un an ; le second, Fernand, est marié et père de cinq enfants. Ce dernier habite Marquette où il exerce la profession de peintre.

A plusieurs reprises, il avait conseillé à sa mère de céder son commerce pour venir vivre en famille. Mme Tyrou, qui tenait à son indépendance, avait toujours refusé.

Craignant toujours qu'il n'arrive malheur à sa vieille maman, M. Fernand Tyrou avait décidé de se rapprocher d'elle, mais c'est en vain qu'il avait cherché un appartement.

Une dernière promenade

Mme Tyrou occupait le rez-de-chaussée du 228 de la rue des Postes. Ce logement est composé de trois pièces. Les deux qui se trouvent à l'arrière sont des magasins de droguerie et correspondent par une porte. La troisième pièce servait de cuisine et de chambre à coucher. Un modeste lit y était dissimulé par un paravent.

Collé au côté droit de la droguerie se trouve le couloir avec porte cochère, donnant accès à la cour Saint-Jean, dans laquelle sont situées quatre habitations ouvrières. La porte de la cuisine de Mme Tyrou, donne également accès sur ce couloir dont la porte de rue ne ferme pas à clé.

Respirant toute la journée et même la nuit les odeurs de droguerie, Mme Tyrou avait pris l'habitude de faire chaque jour et par n'importe quel temps, sa promenade qui durait environ une heure. Après avoir fermé de l'intérieur la porte de son magasin, elle sortait par la porte donnant sur le couloir ci-dessus. Quelquefois elle s'éloignait sur les boulevards circulaires qui longent les remparts.

On lui avait déjà parlé des risques qu'elle courait en se promenant ainsi le soir et d'habiter seule, mais elle ne craignait rien.

Lundi, vers 21 heures, elle sortait faire sa promenade journalière. Cette sortie devait être la dernière. Mme Tyrou revint vers 22 heures, elle fit la causette avec sa voisine et propriétaire, Mme veuve Angèle Hallepaert, qui demeure au 230 de la rue.

Après avoir souhaité le bonsoir à sa voisine, Mme Tyrou, qui était gaie comme à l'habitude, regagna son domicile.

A cette heure que sa passa-t-elle ? Les voisins étonnés entendirent et dans la cour, Saint-Jean régnait le calme le plus absolu.

Un horrible spectacle Le locataire qui habite l'une des maisonnettes de la cour, sortit, mardi, vers 6 h. 45 du matin de son domicile pour se rendre à son travail. En passant devant la cuisine de Mme Tyrou, elle eut son attention attirée par la porte qui était entrouverte et par du linge qui jonchait le sol.

Une fois à l'intérieur, elle fut frappée par l'aspect du cadavre gisant dans une mare de sang. Elle se précipita vers la porte et appela à l'aide.

Les voisins accoururent et constatèrent la mort de la victime. Ils appelèrent la police et les secours.

La police procéda à l'autopsie et à la constatation des lieux. Les enquêteurs ont commencé à rechercher l'assassin.

Les enquêteurs ont constaté que la victime avait été étranglée. Ils ont également remarqué des traces de lutte.

Les enquêteurs ont commencé à interroger les voisins et les personnes qui ont pu voir quelque chose.

Souvenirs de la bande à Bonnot

On a vu comment passant de la théorie aux actes, les anarchistes de la Bande tragique, après s'être emparés de la voiture automobile de M. Normand, ont accompli leur épouvantable forfait de la rue Ordener. L'agression du garçon de recettes Gabry, de la Société Générale n'ayant pas été suivie de l'arrestation des malfaiteurs, ceux-ci couraient toujours. La série venge allait continuer.

LA TUERIE DE THIAIS

Un arsenal pour les nouvelles expéditions

Le maigre butin en argent liquide, de l'agression de la rue Ordener — 5.900 fr. — fut vite épuisé.

Il fallait à tout prix s'occuper de pour vivre. L'attentat du caissier Gabry avait soulevé par toute la France une émotion considérable. Pettweiller et sa femme étaient sous les verrous. Toutes les polices étaient sur pied. Le terrain devenait brûlant.

Pour déjouer les recherches, la bande se scinda en deux groupes. L'un partit rejoindre Calémin en Belgique et en Hollande. L'autre demeurait dans la région parisienne. Ce second groupe reçut la mission d'approvisionner en armes l'arsenal commun en vue de parer à toute éventualité. On se mit sérieusement à l'ouvrage. Dans la nuit du 23 au 24 décembre, les bandits parisiens cambriolèrent le magasin de M. Flourey, armurier, 70 rue Lafayette. Après avoir fracturé les bureaux de fer d'une imposte vitrée, les malfaiteurs

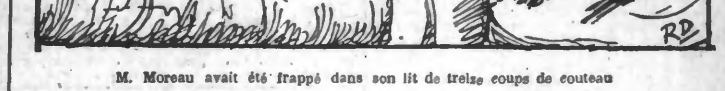
désormais à la bande. Son arsenal était complet ! On allait encore apprendre du nouveau.

Deux vieillards horriblement mutilés

Le 3 janvier 1912 — huit jours après le cambriolage de l'armurier Flourey — une nouvelle effarante se répandit en effet à Thiais, petit pays tranquille, près de Choisy-le-Roi, où dorment de paisibles villas bourgeoises.

On apprenait qu'un vieillard de 91 ans, M. Moreau, et sa servante avaient été assassinés la nuit, dans des conditions dépassant en horreur tout ce qu'on pouvait imaginer.

Ce matin-là, en effet, le jeune Arseux, fils de la servante de M. Moreau, employé à la bimbeloterie Roofs de Choisy-le-Roi, ne voyant pas comme à l'ordinaire sa mère aller chercher son lait et faire ses commissions, s'était rendu rue de l'Eglise. Les volets de la maisonnette étaient clos. Pris d'inquiétude il avait appelé un serrurier et pénétré dans la



M. Moreau avait été frappé dans son lit de trois coups de couteau

avaient pénétré dans l'établissement et emporté pour 8.000 francs d'armes et de munitions. 8.000 francs à l'époque ! cela représentait déjà une valeur !

Brownings, carabines, couteaux, matraques, munitions, casse-têtes, rien ne manquait plus.

Une condamnation à mort aux Assises du Nord

Boens sera guillotiné dans cette ville ; Petyt a été acquitté

C'est l'admirable forfait de deux jeunes cambrioleurs que le jury du Nord a jugé en cette deuxième audience de la session d'assises.

Le crime crapuleux du square Jacobsen à Dunkerque, a attiré dans la salle du prétoire, une foule assez importante où l'éminent dunkerquois fut longuement applaudi.

Voici les deux accusés. Lucien BEYEN et Marcel PETYT

Voici les deux accusés. Dans le box, ils pénètrent sans fanfaronnerie comme savaient émoi. C'est un petit jeune curieux, Lucien Beyen, le plus âgé — il a 21 ans — est un petit jeune homme fluet, aux lèvres pincées, au regard sournois, qu'une abondante chevelure blonde coiffe comme un bonnet de laine fauve.

C'est à n'en point douter le plus coupable des deux, les débats d'ailleurs ont nous le prouvé.

Le second, Marcel Petyt, est âgé de 17 ans. De forte corpulence, le teint éoté, le front étroit, c'est une sorte de « minus habens ». Il est affligé d'un tic qui le secoue quand il parle et il ne parle qu'en bavagant.

Leur crime Les formalités préliminaires accomplies, Beyen et Petyt ont répondu par monosyllabes et des acquiescements de tête, à l'interrogatoire d'identité. Ils ont refusé maintenant avec indifférence le compte-rendu de l'affreuse tragédie telle que le relate l'acte d'accusation. Le voici :

Le 10 octobre 1927, au début de l'après-midi M. Fernand Jolly, ouvrier docker, s'écroula dans un sentier, à proximité du square Jacobsen, à Dunkerque, le cadavre d'un homme qu'on sut plus tard être Alfred Boens, 33 ans, ouvrier docker, demeurant à Dunkerque.

La petite Morand et sa mère

Maëlle, M^{lle} Paul Thellier ; pour Demarec, M^{lle} Leclercq, et, pour Libert, M^{lle} Maurice Olivier. Vers 19 h. 30, les plaidoiries étant terminées, le Tribunal se retira pour délibérer.

N'oubliez pas de lire en 2^e page La dame sans nom! NOTRE FEUILLETON INÉDIT

(LIRE LA SUITE EN CINQUIEME PAGE) EN QUATRIEME PAGE : AUJOURD'HUI, LA FEMME, TENANT, LE FOYER

NOS GALAS DE T. S. F.

Le quinzième concert radiophonique du "Réveil du Nord" L'audition de ce soir mercredi

Le grand Criterium radiophonique du "Réveil du Nord" Nous avons reçu 14.653 réponses

C'est ce soir à partir de 19 heures, que sera diffusé au Studio de la Porte de Paris, à Lille, notre XV^e Concert Radiophonique hebdomadaire.

Comme il était à prévoir, c'est un magnifique succès qu'a remporté le Grand Criterium radiophonique du "Réveil du Nord". Cette épreuve, qui on le sait, était ouverte à tous les sans-filistes, possesseurs de postes à galène ou à lampes, était dotée de 5.000 francs de prix, dont 3.000 francs en espèces au premier gagnant.

Voici le programme détaillé de ce soir : Le Programme I. — « Près du Ruisseau », de Spindler, par M^{lle} Marthe Hayem pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille, Premier Prix du Conservatoire de Lille.

Elle s'est déroulée sur cinq galas spéciaux : les concerts A. B. C. D. E. qui ont eu lieu respectivement les 9, 16, 23, 30 novembre et le 7 décembre dernier.

II. — « Air de la Vie de Bohème », de Puccini par M^{lle} André Van der Verst, soprano dramatique, Professeur de chant, 1^{er} Prix du Conservatoire de Lyon.

A la suite de l'épreuve, nous avons publié un bulletin de réponse à remplir par les concurrents qui devait nous parvenir avant le 15 décembre au soir.

III. — « Souvenir », de Drelia, par M. Raymond Emmerschts, de l'Office International des Spectacles, 1^{er} Prix du Conservatoire de Lille, violon solo du Théâtre Sébastopol à Lille.

Depuis lors, les opérations de dépouillement se sont déroulées sans interruption. Certains des participants au Criterium ont pu trouver le temps un peu long.

IV. — « Le Roi de Lahore », de Massenet, par M. Parini, baryton de la « Scala », de Milan et de l'Office International des Spectacles, 40, rue du Priez à Lille.

Le grand nombre des bulletins qui nous sont parvenus, et surtout le nombre des questions posées ont rendu le travail du dépouillement long et difficile.

V. — « Polonoise en mi bémol », de Chopin, par M^{lle} Marthe Hayem, pianiste.

Aujourd'hui cependant, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et aux télespectateurs que le dépouillement tire à sa fin.

VI. — « Lolita », chanson espagnole, de Whimpy, par M^{lle} André Van der Verst, soprano dramatique.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer que les réponses qui nous sont parvenues, se chiffrent par 14.653.

VII. — « Souvenir de Budapest », de E. Callant, par M. Raymond Emmerschts.

Ce nombre imposant témoigne à lui seul, du développement qu'a pris la T. S. F. dans le Nord et surtout du succès dépassant toute espérance qu'a eu notre Criterium.

VIII. — « La Coupe du roi de Thénis », de Diaz, par M. Parini, baryton.

Amis lecteurs et camarades sans-filistes, à partir d'aujourd'hui nous vous tiendrons régulièrement au courant des opérations du dépouillement.

IX. — « La Semaine humoristique du "Réveil du Nord" », par M. Auguste Labbe, poète rôtissant lillois.

Encore un peu de patience ! Vous serez bientôt fixés.

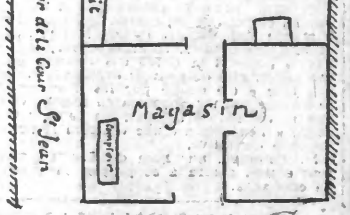
Informations du "Réveil du Nord" : La « R^{te} d'Orléans »

Lire en 4^e page : Notre causerie sur la T. S. F. : LES DIFFERENTS SYSTEMES DE HAUT-PARLEURS (Suite).

Une bonne vieille

Mme Jeanne-Constance Jaquier, veuve Charles Tyrou, née à Dunkerque le 11 septembre 1851 et plus connue dans le quartier de Wazemmes, à Lille, sous le prénom de « Julia », exploitait depuis plus de vingt ans, une petite droguerie, située au N^o 228 de la rue des Postes.

Voici, d'ailleurs, les détails de cet horrible-forfait : Une brave commerçante du populaire quartier de Wazemmes, a été lâchement assommée et étranglée dans son domicile, par un bandit qui était venu la dévaliser. L'assassin, dont on n'a relevé aucune trace, est en fuite.



Le plan de la maison du drame. La croix (X) indique l'endroit où fut retrouvée la victime. En deux points (X), la porte, par laquelle a pénétré et s'est enfui l'assassin.

La situation charbonnière s'aggrave tous les jours

Une délégation de nos mineurs va demander au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires

La Sous-Commission du Comité Régional des Syndicats d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais nous communique :

« La Sous-Commission du Comité Régional des Syndicats d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais s'est réunie à la Maison des Syndicats de Lens, lundi 9 janvier.

« Mais rendit compte aux délégués, de la mission qui lui fut confiée lors de la dernière réunion.

« Des renseignements qu'il put obtenir, ainsi d'ailleurs que ceux obtenus par Mailly et Rossy au cours de la séance du Comité consultatif des Mines, il appert que la situation reste très tendue.

« La concurrence étrangère et particulièrement celle des charbons anglais devient de plus en plus redoutable. Le dumping s'amplifie.

« La Sous-Commission s'est rendit compte que la suppression des licences sur les charbons d'importation avait aggravé les conséquences de la crise.

« Considérant que la situation nouvelle nécessite de façon intensive l'attention soutenue des trois organisations syndicales, la Sous-Commission décide de réunir le Comité Fédéral samedi 14 janvier, à 9 h. 30, au Café Belle-Vue, à Douai.

« Une délégation sera désignée, ce jour-là, pour se rendre auprès des pouvoirs publics demander ce que le Gouvernement entend faire pour éviter toute aggravation de la crise charbonnière en France.

Signé : OUINTIN ROSSY, MAILLY.

Le reveil Illustré est paru Il publie cette semaine la 3^e partie de son GRAND CONCOURS DES PLUS JOLIS PRÉNOMS FÉMININS L'Actualité - le Carnet des télexotes le Coin des cinéphiles etc. etc.

EN 2^e PAGE : La rentrée du Parlement ; Le Gouvernement résolu à faire arrêter 5 députés communistes.

EN 5^e PAGE : La loi sur l'exportation des capitaux est suspendue.